

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le VINGT-QUATRE du mois de février à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TAGLIONI, Maire de la commune.

Etaient présents : Mmes BRECHET, MM. POMMIER, VEYER (Adjoints), Mmes et MM. BARBOT, BIROT, BRUNET, DARRASSE, FARIBAUT, FOURNY, JOUBERT, LARDEUX, PHILIPPEAU.

Absentes : Mme CRUAUD (pouvoir à M. BIROT), Mme GUIDEAU (pouvoir à M. TAGLIONI), Mme FROGER (pouvoir à Mme FARIBAUT), Mme BECKER, Mme VERRON.

Secrétaire de séance : M. PHILIPPEAU.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1 - AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2016 AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire expose que l'article L 166-261 du code général des collectivités territoriales lui permet, avant le vote du budget primitif, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Entreprise	Objet	Montant TTC
Grimaud Architecte	Honoraires projet travaux mairie (1) APS	3 648,00
Grimaud Architecte	Honoraires projet travaux mairie (2) APD	3876.00
JVS Maristem	Licences logiciels professionnels	4 434,24
Nadia	Signalétique diverse	1 157,08
Qaliconsult	Diagnostics avant travaux mairie	1 200,00
		14 315,32 €

Afin d'éviter toute interruption dans le déroulement des dépenses d'investissement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder sur l'exercice 2016, dans l'attente du vote du budget, aux mandatements dont le détail figure ci-dessus.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2016.

2 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES – EXERCICE 2016

Sur proposition de la Commission des Finances et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité par 13 voix pour et 3 abstentions d'accorder les subventions et participations suivantes au titre de l'exercice 2016 :

Associations locales et extérieures (article 6574) :

Organismes de regroupements (article 6554) :

Plaisir de Lire	2 100 €	CLIC (Avrillé)	1 900 €
La Rue du Milieu (festival)	3 800 €	RAM de Longuenée	Non fixé
La Rue du Milieu (en salle !)	7 000 €	ADMIR	972 €
Comité des Fêtes	3 000 €	AJIC	Non fixé
A.P.E.	500 €	AJIC (salaires)	Non fixé
La Malle à Bracadabra	1 100 €	Halte-garderie Beaucouzé	4 200 €
Familles Rurales (activités)	800 €	Marmousets	8 000 €
Familles Rurales (cinéma)	500 €	Participation transport ALM	800 €

Les Pitchouns Clémentais	200 €	Association des Maires de M et Loire	200 €
USC Basket	3 400 €	Asso. Petites communes de M et	450 €
USC Badminton	2 000 €	Loire	150 €
Sté l'Union	250 €	FDGDON (départemental)	40 000 €
USC Cyclo	300 €	CAUE	0 € mais
USC Football	2 000 €	SIEML	mise à
Les Planches Clémentaises	700 €	Un jour part'agé	dipo
Agir là-bas	500 €		gracieuse
Pêche forêt de Longuenée	150 €		de salle
Mutuelle Entraide et Travail	50 €		
Association des Agriculteurs	500 €		
Eleveurs chevaux de trait	300 €		
GIC du Brionneau	150 €		
Groupe local de protection des cultures	450 €		
Prévention routière	50 €		
Maisons familiales et centres de formation	20 € par élève		
Foyer du collège du Louroux	0 €		
Association des Conciliateurs judiciaires	200 €		
Course cycliste	550 €		

3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. Compte tenu de la mutation de la secrétaire de mairie (attaché) à la commune nouvelle de Longuenée en Anjou au 01/04/2016, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement. Le poste devenu vacant pourra être ouvert sur le grade de rédacteur territorial 1^{ère} classe. Cet emploi ne figurant pas au tableau des effectifs, il est nécessaire de le créer.

Le Maire propose donc à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, au service administratif, à compter du 1^{er} avril 2016, et de maintenir le poste d'attaché existant pour permettre ultérieurement une nomination sur ce poste.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,
- Vu le tableau des emplois,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de mairie	Attaché	A	1	1	TC
	Rédacteur principal 1 ^è cl	B	0	1	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

4 – CLIC AINES OUTRE MAINE : MODIFICATION DES STATUTS

Au vu des statuts du SIVU pour la coordination gérontologique d'Outre Maine actuel et de la création au 1^{er} janvier 2016 d'une nouvelle commune regroupant La Meignanne, La Membrolle sur Longuenée Le Plessis Macé et Pruillé, il convient de modifier les articles 2 et 7, de créer l'article 14, et de décaler les articles 15 et 16 initialement articles 14 et 15 afin de prendre en compte le nouveau territoire.

Il est donc proposé donc d'adopter les modifications suivantes :

- Pour l'article 2 des statuts du SIVU pour la coordination gérontologique d'Outre Maine définissant le périmètre d'intervention, il est proposé d'adopter la rédaction suivante : *Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique est constitué par les villes d'Avrillé, Beaucouzé, Bouchemaine, Cantenay Epinard, Ecuillé, Feneu, **Longuenée en Anjou**, Montreuil Juigné, Saint Clément de la Place, Saint Lambert la Potherie et Soulaire et Bourg.*
- Pour l'article 7 des statuts du SIVU définissant l'administration du SIVU, il est proposé de remplacer le passage ainsi rédigé : *Chaque commune est représentée au sein du Conseil Syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant appelé à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire* ; par la rédaction suivante : **Chaque commune existante est représentée au sein du Conseil Syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant appelé à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.**
En cas de création d'une commune nouvelle associant des communes membres et des communes non membres du CLIC ou membres d'un autre CLIC, les membres élus préalablement en tant que délégués titulaires des communes concernées par la fusion pourront participer au Conseil Syndical sans voix délibérative jusqu'au renouvellement de leurs conseils municipaux.
- L'article 14 sur les communes nouvelles est créé : **En cas de création d'une commune nouvelle associant des communes membres et des communes non membres du CLIC ou membres d'un autre CLIC, les communes concernées par la fusion se rapprocheront de façon conjointe du CLIC auquel elles entendent adhérer.**
La totalité du territoire de la commune nouvelle qui entend ainsi adhérer au CLIC sera alors prise en considération.
- Les articles 15 et 16 sont initialement les articles 14 et 15.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la nouvelle rédaction des statuts du CLIC.

5 – RESEAU DE BIBLIOTHEQUES : ACHAT D'UN LOGICIEL :

Ce point ne nécessitant pas de délibération du Conseil municipal, il est retiré de l'ordre du jour.

6 – COMPTES-RENDUS DIVERS

- Commission Vie sociale et scolaire : Mme BRECHET indique qu'ont été abordés lors de cette réunion les sujets suivants :
 - Vie scolaire et périscolaire : budget de l'école, menace d'une fermeture de classe, classe de découverte reportée en 2017, exercices PPMS également reportés.
 - Associations : précisions sur les budgets des Francas et des Marmousets
 - Personnes âgées : le 22 février, plus de 30 Clémentais se sont rendus à la conférence du CLIC sur les arnaques et abus de faiblesses, avec la participation de la gendarmerie et de Familles de France. Le 30 mars est prévue une nouvelle intervention avec le CLIC sur l'accompagnement du vieillissement et de la dépendance (infos dans le prochain St Clément Actu). Un projet de transport solidaire est à l'étude avec Bécon.
 - La plaquette « spéciale Seniors » est en cours de réalisation.
 - Le CCAS sera également amené à réfléchir à des actions.
- Le Maire propose d'associer le médecin et les infirmiers de la commune aux réflexions.

- Commissions Vie associative et culturelle (Mme BRECHET) : la commission travaille sur la mise à jour des règlements d'occupation des salles municipales.
- Commission Voirie du 6 février (Mme DARRASSE) :
 - Achat de chemins communaux : la commission a étudié les demandes de propriétaires riverains de chemins.
 - Traverse d'agglomération 5^{ème} et 6^{ème} tranches : le meilleur moyen de réduire la vitesse route d'Angers serait de créer un rond-point (étude en cours).
 - L'ancien espace jeu du Pinelier sera entretenu mais ne fera pas l'objet de travaux pour le moment.
 - Le square Bessonneau est abîmé par les racines des arbres.
 - Projet de skate-park : compte tenu du coût, la commission propose une structure plus petite (attendre le devis de St Martin du Fouilloux).
 - Sentiers pédestres des « boucles » ont été identifiées : ex : boucle de St-Jean-des-Marais (8,7 km), boucle de Longuenée (14 km) et boucle du Brionneau (7 km). Pour le circuit du chemin de la Plesse à l'Hôtellerie, il serait nécessaire de remettre une passerelle pour enjamber le Brionneau (devis en cours). Le chemin des Pierres Plates pourrait être réouvert.
 - Parking de l'école : une étude est en cours pour optimiser les places de stationnement.
- Commission Information : (M. VEYER) La commission a travaillé sur le St Clément Actu de mars. Elle réfléchit déjà au prochain bulletin municipal. Le devis du nouveau site internet a été reçu : 3000 € environ. Par rapport à la téléphonie, il a été demandé la résiliation de 8 lignes mobiles jamais utilisées. Un contact commercial va être pris pour essayer de réduire les coûts. Les membres de la commission regrettent de n'être que 4 à y participer activement...
- Assemblées générales :
 - Boule de fort : M. VEYER résume la réunion du 30 janvier. La société se porte bien, les activités et challenges sont nombreux. Le bilan financier 2015 est excédentaire.
 - Croix des Frux le 29 janvier. Nouveau président : Guy RIPOCHE. Le point noir dans le secteur reste la vitesse toujours trop élevée dans la traversée du hameau. Le marquage au sol est en grande partie effacé. Les membres de l'association demandent que soit aménagé au moins un côté de la route (trottoir). Pique-nique prévu le 3 septembre.
- Comité de suivi de la Bibliothèque : le logiciel a été présenté aux bénévoles. Un travail est en cours sur la communication (logo, flyer...).
- Réunions :
 - Commission Développement économique le 4 mars à 20 h 30
 - Commission Voirie le 5 mars à 10 h 30
 - Commission Finances le 9 mars à 20 h 30.
- Angers Loire Métropole :
 - Mme DARRASSE évoque la commission développement durable où les nouveaux tarifs de l'eau et de l'assainissement ont notamment été présentés.

En fin de séance, M. JOUBERT, rapporteur de la Commission Bâtiments, présente le travail qu'il a réalisé sur le coût énergétique des salles N. Touzaint et H. Aufray. Ce poste de dépenses important du budget est mis en parallèle avec les recettes de location des salles. Ce travail doit servir de point de départ à différentes réflexions de la commission (aménagement économies d'énergie, révision du tarif de location des salles...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

Les membres,